







Dessin Pierre Lorrain

# Lettre de la Vie associative AUBAGNE

N° 57 nov. 2013

# 15 ans, l'âge des possibles !

Sommaire



**AGENDA**

**AG du CLVA le 23/11/2013 à la maison de la vie associative**
**7 décembre : téléthon à Aubagne**

Décidément, 2013 restera une année riche en événements pour la Vie Associative !

Avec MP 2013 et la biennale de la fête des Associations couronnée par un vif succès, nous nous préparons, le samedi 23 novembre pour l'assemblée générale du Conseil Local de la Vie Associative. Ce dernier convie toutes les associations aubagnaises à participer et à venir célébrer l'anniversaire de ses 15 ans. Cette démarche n'est pas anodine. Cette matinée permettra aux membres actuels du CLVA d'expliquer le rôle et l'importance de cette assemblée créée en 1998.

Même pour nous, membres du CLVA, les origines de cette belle aventure restent un mystère ! Qui est à l'origine de ce projet ? Combien d'associations petites ou grandes se sont mobilisées, combien de responsables, de militants associatifs se sont passés le flambeau apportant chacun leurs idées, leurs convictions et leur pierre à l'édifice pour que continue à vivre cette assemblée facteur d'équilibre social avec nos partenaires institutionnels et citoyens? Souvent cité en exemple dans la France entière, le CLVA d'Aubagne a généré beaucoup d'émules et peut être fier de son tissu associatif !

15 ans, c'est long et c'est court à la fois ! Cependant, ce délai semble raisonnable pour dresser un bilan que nous pouvons considérer comme mitigé. Beaucoup de réussites certes mais à côté quelques difficultés subsistent, comment les dépasser ? Notre Zoom nous permettra de pénétrer dans « les coulisses du CLVA » depuis ses origines à nos jours ! Un peu de chronologie, de pédagogie et d'histoire sont parfois nécessaires pour se poser les bonnes questions et surtout pour y apporter les bonnes réponses…

N'oubliez-pas les dates importantes pour la fin de l'année : un séminaire de formation pour le CLVA le Samedi 16/11 aux Espillières, une journée de réflexion et de concertation en perspective.

En décembre : renouvellement des membres du CLVA, vous trouverez dès maintenant dans les locaux de la MVA des appels à candidature à nous renvoyer…j'espère que nous vous aurons donné envie de venir nous rejoindre !

Pour le Conseil Local de la Vie Associative :
**Christiane BONIFFACY**


**Conseil Local de la Vie Associative**

- Maison de la Vie Associative, allée Robert Govi, Les Défensions 13400 Aubagne
- Tél. 04 42 18 17 75
  Fax 04 42 18 17 40
- vieassociative@aubagne.fr



- Directrice de publication : Christiane Boniffacy
- Imprimerie SEILPCA

**www.aubagne.fr**

# Au cœur de la vie associative bat le Conseil local

*Sur les traces du Conseil Local…*
*Bravo et merci à ses fondateurs !*



La Provence. 23 janvier 2001

Le "Conseil Local de la vie associative", au grand complet, dans "ses" nouveaux murs. "Il s'agit de regrouper les associations, les services. Et donner la possibilité d'un travail commun, collectif...". (Photo J. D).

Nous sommes en 1988, les premiers frémissements se font sentir, un noyau de personnes se forme pour créer un collectif d'associations intitulé « Vie associative et culturelle ».
Nos explorateurs, un petit groupe de 10 personnes, avaient comme objectifs et perspectives le développement du tissu associatif, la défense des associations, mieux se connaître, se respecter ... et permettre aux habitants de la cité, de s'enrichir de la diversité des associations et de leurs actions.
Le comité de pilotage sous la houlette d'un agent de la Ville sera aux manettes, pendant 8 ans pour le développement des associations et aura fait du bon travail : 1er Carrefour en 1994 à Agora, Guide des Associations etc…. Mais il faut prolonger et étendre la réflexion et les actions.
Le 27 mai 1998, en passant de 15 à 26 membres, le comité devient le CLVA et installe sa légitimité pour représenter la diversité et la pluralité du tissu associatif. Enfin une assemblée indépendante qui représente les associations et sert d'interlocuteur auprès de la Ville. Le journal « La Provence » diffuse largement cet événement, un règlement intérieur suit cette démarche. La dynamique est là et engendre un nouvel élan, la première lettre de la Vie Associative sort en décembre 1998. Mais il manque des locaux, nos pionniers sont à l'étroit. Le quartier des Défensions sort peu à peu de terre, la pose de la première pierre a lieu le 30 septembre 2000.
« Notre mouvement associatif avait besoin de cette maison, d'un outil de ce niveau capable de nous accompagner dans nos projets » proclame, non sans émotion, Marcelle Boff-Oger représentant le Conseil Local de l'époque.
Le 27 janvier 2001, pour le centenaire de la création de la « loi de 1901 », est inaugurée la Maison de la Vie Associative.
La machine associative, richesse culturelle typiquement française ne risquera plus de se perdre…
D'après une Interview de certains membres fondateurs : Mireille Manducat, Charles Bouvier, Laurent Guirao, Felix Castellan, Léone Vachier, Geneviève Mejan, Hugues et Marcelle Boff-Oger

# Comment fonctionne le CLVA, depuis 15 ans, quelles avancées ?

Un bilan est compliqué à faire, Mais, depuis sa création, le CLVA fonctionne plutôt bien et a du pain sur la planche ! Chaque année, une partie de ses membres est renouvelée et les différentes commissions de travail se forment. Ainsi opérationnel, le CLVA s'attelle à de nouveaux projets et se fixe des objectifs avec toujours l'idée de se rencontrer et de se faire connaitre des habitants. C'est, sans aucun doute une organisation différente de la Vie Associative. Il s'agit bien de travailler ensemble, de valoriser les bénévoles en collaboration avec le Service de la Vie Associative. La Maison de la Vie Associative n'est pas qu'un lieu d'hébergement et le Conseil Local en est garant ! Il en assure liberté, indépendance et démocratie participative. Les missions sont parfois longues et une seule année ne suffit pas. Les principales commissions dites permanentes sont : la communication, les fêtes, les subventions, la formation. Elles se donnent beaucoup de mal pour que chacun puisse profiter de la mutualisation des moyens humains générés par le Service et le CLVA. De temps en temps, une commission exceptionnelle se forme, comme pour répondre à un besoin ponctuel. Depuis peu, par exemple, une commission « Territoire » a vu le jour ouvrant ainsi une nouvelle réflexion sur le périmètre de l'Agglo… la tâche s'avère compliquée mais passionnante. Cette assemblée donne justement de l'espace et du temps de réflexion suffisants pour pouvoir aborder des problèmes impossibles à traiter dans le « quotidien » des Associations trop occupées sur le terrain.

Le CLVA et ses commissions ont permis des réalisations concrètes et des avancées significatives dans différents domaines, tout en gardant les valeurs prônées par les membres fondateurs : la création d'une journée de mise à l'honneur du bénévolat, la réintégration et l'organisation de la fête des associations en centre ville ou la création d'une bourse à l'initiative associative locale en sont quelques exemples.

Alors quel bilan en tirer ? Le CLVA remplit-il toujours bien son rôle ? Comment envisager l'avenir… ? Pour l'heure, place aux réjouissances… Bon anniversaire !

# Comment se projeter dans l'avenir ?

Le Conseil Local c'est la défense de l'intérêt général associatif local. Il permet également la rencontre et la découverte avec les autres associations dans des secteurs très différents, les uns des autres.

Il est difficile de se projeter dans l'avenir. Pour que le Conseil Local existe pleinement et soit entendu, il est absolument nécessaire que la Municipalité et les Associations locales le reconnaissent et soient à son écoute. C'est le cas actuellement mais il n'est pas dit qu'il en serait de même si un changement important venait à se produire. Sans son rôle « d'interface », l'existence du Conseil Local n'aurait plus de sens.

Qui serait perdant si le CLVA disparaissait ? Peut- être la Municipalité, peut être les Associations, peut être les deux... Quoi qu'il en soit, on ne peut qu'apprécier et se réjouir du chemin déjà parcouru. Les défis à relever nous sont coutumiers. Nous les abordons avec notre franc parlé et le temps qu'il nous faut.

A l'heure actuelle les Associations et les Mairies sont en difficultés mais c'est avec la difficulté que l'on a envie d'être ambitieux. L'essentiel n'est pas la hauteur du mur à franchir, mais la motivation à vouloir le sauter.



Après les allocutions de Marcelle Boff-Oger et Hugues Grangie, représentants du Conseil local de la vie associative, Jean Tardito a coupé le symbolique ruban. Ainsi naquit la maison tant attendue.
(Photos L.T.-G.)

La Provence. 27 janvier 2001

C'est au Conseil Local que l'on comprend réellement ce qu'est le « participatif », le « faire ensemble » pour améliorer la Vie Associative.

Enfin, pour apporter une note positive, il faut savoir que le CLVA d'Aubagne est reçu avec beaucoup d'enthousiasme et d'intérêt dans ses contacts avec les autres régions.

**Propos de François DESMERO**
**Association « Mots à Mâcher »**

# questions-réponses



## CHANGER DE RÉGIME

**Est-il possible de transformer une association en société privée lucrative ?**

**NON**. Le statut associatif ne permet de transformer l'association qu'en Scop (société coopérative ouvrière de production dite encore société coopérative et participative) ou en Scic (société coopérative d'intérêt collectif). De même l'activité ne peut être vendue puisque, même fiscalisée, une association reste « à but non lucratif », c'est-à-dire que les excédents de gestion ou le boni de liquidation ne peuvent être distribués aux membres de l'association. Ils ne pourront donc pas récupérer toute la plus-value accumulée par l'activité économique de l'association (réseau de clientèle, notoriété de la structure, etc.). Le choix du statut associatif pour créer une activité lucrative est donc à déconseiller.

## ADMINISTRATEURS

**Depuis la création de notre association, nous n'avons déclaré aucun changement d'administrateur en préfecture. Est-il encore temps ?**

**OUI.** Normalement les changements doivent se déclarer dans les trois mois. Tant que ce n'est pas fait la responsabilité des dirigeants est toujours engagée. Déclarez les administrateurs actuels avec le formulaire Cerfa 13971*03 que vous enverrez à votre préfecture accompagné d'un extrait de délibération de l'AG correspondante.

## BUREAU

**Un bureau peut-il décider de réattribuer les rôles et titres entre ses membres ?**

**NON.** Les membres du bureau sont généralement élus à leur poste par le conseil d'administration, lui-même élu par l'assemblée générale. C'est donc cette instance qui est habilitée à prendre une décision. D'autre part, les statuts précisent souvent les modalités d'élection, dont la durée du mandat. Vous devez vous y conformer. Il reste bien sûr la solution de la démission et donc soit un intérim, soit une nouvelle élection (et une nouvelle déclaration en préfecture).
Quoi qu'il en soit, et même s'il n'y a aucune obligation statutaire, il semble indispensable de communiquer auprès des adhérents pour leur expliquer les raisons de ce changement. Cependant, s'il est vrai que les membres ont été élus à un poste déterminé par le conseil d'administration, rien ne les empêche de partager les tâches et les responsabilités. S'il n'y a pas de volonté de quitter le bureau mais de fonctionner autrement, informez-en le conseil d'administration (pour accord) et les adhérents.

## N° WALDEC

**À quoi sert le numéro Waldec ?**

Waldec (Web des associations librement déclarées) est une application informatique permettant la gestion dématérialisée des procédures de déclarations en préfecture, l'archivage des documents joints à la déclaration et la mise en place d'un répertoire national des associations. Depuis septembre 2009, les associations sont désormais identifiées par un numéro du type Wxxy000000, où xx est le département et y le site. Waldec ne comporte aucun traitement informatisé de données nominatives. À noter que le formulaire offre la possibilité de déclarer différents types de direction de l'association : président, collégiale, référent, etc. Des modalités particulières ont été mises en place pour les trois départements soumis au code local (Moselle, Haut-Rhin et Bas-Rhin) dont les associations n'effectuent pas leur déclaration auprès des services de la préfecture.

## AIDE COMPTABLE

**Existe-t-il un organisme qui puisse nous guider dans les démarches notamment pour la création des fiches de paie et la déclaration du salarié ?**

Vous pouvez contacter le DDVA de votre département ainsi que les Centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB). Ils sont notamment chargés d'assurer l'information des associations, mais les CRIB apportent également des services comme la prise en charge de la paie et/ou des déclarations sociales. Certaines collectivités ont aussi mis en place des maisons d'associations qui prennent en charge, en tant que tiers de confiance de l'Urssaf, la gestion de votre paie. Le dispositif chèque emploi associatif, géré par l'Urssaf d'Arras est aussi éventuellement mobilisable, avec ses lacunes (manque d'accompagnement, insécurité sociale de l'employeur, etc.).

Nous remercions le mensuel **"Associations Mode d'Emploi"** BP 215, 38506 Voiron Cedex, de nous autoriser à reprendre des éléments de son contenu.

# Du côté du Conseil local

## 15 ans !

C'est le samedi 23 novembre, à partir de 9 heures, que se tiendra à la Maison de la Vie Associative l'assemblée générale des responsables associatifs aubagnais. Nous fêterons avec vous les 15 ans du CLVA. A cette occasion, le conseil local de la vie associative dressera un bilan de toutes les actions menées pendant la présente année 2013 (participation à MP2013, fête des associations,..) et les travaux des différentes commissions qui le composent (aides municipales, territoire, communication, formation) seront présentés. C'est un moment important qui, au-delà des échanges toujours riches qu'il engendre, permet d'être informé de la vie associative aubagnaise et de susciter de nouvelles vocations pour le conseil local de la vie associative, véritable force de propositions et d'innovations au service des associations aubagnaises. Faire partie du Conseil, c'est intégrer une structure dynamique, représentation permanente du mouvement associatif aubagnais, et être partie prenante de ce mouvement associatif local, donc être un acteur permanent de toutes les actions entreprises pour le faire vivre et le développer. Venez nombreux ! N'hésitez pas à consulter le site aubagne.fr/vieassociative pour avoir plus d'informations sur le CLVA et son action.

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à **l'Assemblée Générale annuelle du Conseil Local de la Vie Associative *** qui se tiendra le :

**Samedi 23 Novembre à 9h à la Maison de la Vie Associative**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport d'activité du CLVA et de chaque commission : Fêtes, Aides municipales, Communication, Territoires, Formation
- Rapport financier (budget participatif)
- Echanges & débat :

« La communication, quels enjeux et quels outils pour les associations ? »

- Questions diverses.
- Les membres qui souhaitent présenter leur candidature au CLVA peuvent se manifester dès maintenant.

Par ailleurs, nous vous rappelons que si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette Assemblée Générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur et Cher(e) bénévole associatif, l'assurance de nos salutations les meilleures.

*Le Conseil Local de la Vie Associative*

# Du côté de la M.V.A.

## E-création

La démarche d'E-création, entièrement dématérialisée, est fonctionnelle depuis bientôt deux ans. Vous pouvez ainsi désormais réaliser l'intégralité de la déclaration en ligne, remplir les données du formulaire Cerfa avec l'intégration de pièces jointes et recevoir votre récépissé de déclaration toujours en ligne.

Un tableau de bord permet de suivre l'avancement de votre démarche et des contrôles de saisie évitent les erreurs et sécurisent les données.

D'autres services sont également accessibles : stockage confidentiel de documents, journal officiel, publication de comptes annuels, dossiers de subvention et immatriculation siren.

La dématérialisation des dossiers de subvention du conseil général est également en cours de réalisation. Vous les trouverez à l'adresse suivante :

www.cg13.fr/associations/associations/demande-de-subvention/

Pour ceux qui préfèrent, la Maison de la Vie Associative, peut vous guider dans toutes vos démarches de création et vous accompagner dans l'évaluation de votre projet associatif.

# Activité infos




**L'association des maires de France et l'AFM- Téléthon** unissent leurs efforts pour le Téléthon qui se déroulera le 6 et 7 décembre prochain. Inscrivez-vous dès à présent auprès de Mr Piccioni au : 06 19 56 66 79

Rappel important : **date limite des dépôts de demandes de subvention** : le 17 Décembre à la maison de la vie associative.

Prochaines dates pour **créa asso** : 14 novembre et 19 décembre de 10h à 12h sur rendez-vous.

Ateliers d'**aide au montage de demande de subvention** sur inscriptions : mardi 26 novembre de 17h à 19h30, samedi 7 décembre de 9h à 12h et mardi 10 décembre de 9h à12h.

# Carnet rose associatif



**LE GRAND GESTE**

**Objet :** découverte, développement, diffusion de la créativité artistique ; organisation et animation d'ateliers d'initiation et de création dans le domaine de l'art et de l'écriture ; organisation de stages artistiques, d'expositions et de résidences ; édition, diffusion et commercialisation de toute oeuvre relevant de la découverte, du développement et de la diffusion de la créativité artistique ; diffusion et commercialisation de tout produit nécessaire aux activités de l'association ; toute autre activité visant au développement personnel à caractère artistique et éducatif. **Siège social :** 15 Lotissement La Joinville, 345, chemin Chemin de Lascours, 13400 Aubagne. Date de la déclaration : 30 septembre 2013.

**EQUILIBRER, SAUVER, PROTEGER, EDUQUER, SOLIDARITE (ESPES)**

**Objet :** protection de la nature, (végétale, animale, humain) ; compenser la disparition des habitats (humains, végétaux et animaux) ; lutter contre la déforestation ; éduquer à des changements de comportements humains ; améliorer les conditions de vie des populations locales ; le périmètre d'intervention de l'association se situe au niveau national et international. Siège social : 380, chemin de Saint-Joseph, 13400 Aubagne. Date de la déclaration : 27 août 2013.

**ATHLETISME KENYANE**

**Objet :** promotion de l'athlétisme notamment par l'organisation de cours, de rencontres, d'entrainements, d'échanges internationaux ; développement des liens entre le Kenya et la France notamment par le partage de culture et le soutien à des causes humanitaires. Siège social : résidence Tessala - bât C, chemin de la Sabatière, 13400 Aubagne. Date de la déclaration : 28 août 2013.

**PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO**

**Objet :** être l'interface entre les enseignants et les parents d'élèves notamment par l'organisation d'animations, sorties, ventes, kermesses, tombolas, participation aux conseils d'écoles, actions pédagogiques etc. Siège social : école élémentaire Victor Hugo, avenue Marcel Paul, 13400 Aubagne. Date de la déclaration : 19 septembre 2013.

Pour le prochain n° de la Lettre, merci de nous Adresser vos informations avant le 30 janvier 2014.

**ASSOCIATION INVESTIE DES NOUVEAUX SOIGNANTS (A.I.N.S).**

**Nouvel objet :** favoriser l'intégration, l'entraide et le bien être des étudiants par tous les moyens, mettre en commun des activités et des connaissances, favoriser la rencontre entre étudiants et professionnels pour mener à terme des projets à visée humanitaire. Siège social : 35, avenue des Soeurs Gastines, bp 61360, 13400 Aubagne. Date de la déclaration : 11 octobre 2013.

**SEISAN DOJO AUBAGNE SHITO RYU KARATEDO (SEISAN DOJO AUBAGNE)**

**Siège social :** 23b, avenue Jean Compadieu, 13012 Marseille. Transféré ; nouvelle adresse : 206, chemin du Merlançon, 13400 Aubagne. Date de la déclaration : 30 septembre 2013.

**PLUM'SERVICES 13**

**Objet :** aider toute personne en difficulté rédactionnelle à élaborer et rédiger des courriers, corriger des documents ou devoirs, résumer des dossiers, transcrire des récits de vie ou biographies. Siège social : la Pascaline - appartement D'24, 180, avenue Gabriel Péri, 13400 Aubagne. Date de la déclaration : 17 septembre 2013.

**AUBAGNE DANCE CONCEPT**

**Objet :** développer et promouvoir la danse au travers des cours, soirées, stages, festivals, voyages et créer des événements ou soutenir toutes les initiatives tendant à favoriser les rencontres artistiques et culturelles. Siège social : ZAC de la Louve, 220, allée du Thym, 13400 Aubagne. Date de la déclaration : 11 septembre 2013.

**ANCIEN TITRE : LA DERNIERE PLUIE. NOUVEAU TITRE : COLLECTIF COCOTTE MINUTE**

**Siège social :** la Distillerie, rue Louis Blanc, 13400 Aubagne. Transféré ; nouvelle adresse : maison de la vie associative, les Défensions, 140, allée Robert Govi, 13400 Aubagne. Date de la déclaration : 13 septembre 2013.

**EQUILIBRER, SAUVER, PROTEGER, EDUQUER, SOLIDARITE (ESPES)**

**Objet :** protection de la nature, (végétale, animale, humain) ; compenser la disparition des habitats (humains, végétaux et animaux) ; lutter contre la déforestation ; éduquer à des changements de comportements humains ; améliorer les conditions de vie des populations locales ; le périmètre d'intervention de l'association se situe au niveau national et international. Siège social : 380, chemin de Saint-Joseph, 13400 Aubagne. Date de la déclaration :27 août 2013.

# Internet infos

**Petit rappel :** vous pouvez retrouver et télécharger cette lettre en format pdf ainsi que les anciennes publications à l'adresse suivante http://www.aubagne.fr/fr/vie-associative/asso/les-lettres-de-la-vie-associative.html

## La recette de Léone



Léone a fait partie des membres fondateurs du CLVA et est restée dans nos cœurs et nos assiettes depuis.

### Les cardes à la sauce anchoix

Nettoyez les Cardes en enlevant les parties dures ; détachez les branches, lavez-les, coupez-les en tronçons de 15cm en enlevants les filaments.

Plongez au fur et à mesure les morceaux dans une bassine remplie d'eau vinaigrée pour éviter qu'ils noircissent.

Faire cuire les cardes dans un « blanc » (une cuillère de farine délayée dans l'eau froide et à laquelle vous aurez ajouté sel, poivre et jus de citron, le tout porté à ébullition) pendant une heure environ à petit feu .

Egouttez les cardes, rafraichissez-les à l'eau froide et égouttez-les à nouveau.

Pour la sauce aux anchois qui les accompagneront, il vous faudra : 3 cuillères à soupe d'huile d'olive, 1 gros oignon, 7 anchois, 1 cuillère à soupe de farine, un peu d'eau ou de bouillon, 3 gousses d'ail, du persil, 2 jaunes d'œuf et 1 cuillère à soupe de vinaigre ;

Faites revenir l'oignon haché dans l'huile d'olive ; ajoutez les filets d'anchois puis la cuillère de farine. Mélangez à feu doux puis mouillez ensuit(e avec le bouillon.

Déposez les cardes dans cette sauce, garnissez avec l'ail et le persil haché et laissez mijoter une demi heure.

Juste avant de servir, liez l'ensemble avec les jaunes d'œuf et le vinaigre.

Bon appétit !



Prochain n° de la Lettre : janvier 2014. Adressez-nous vos informations **avant le 30 janvier 2014.**